

Objectifs

- Sensibiliser la société marocaine à la violence faite aux femmes
- Briser le silence autour de la violence et les mauvais traitements dont sont victimes les femmes
- Protéger les victimes de violence, les aider et leur assurer sécurité et assistance
- Réinsertion socio-économique de la femme victime de violence en la dotant de moyens pour regagner sa vie, son environnement et son corps tout en devenant plus autonome et affirmative
- La doter de moyens pour l'impliquer dans le combat contre la violence et contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi que dans le combat pour l'égalité et la citoyenneté
- Eradiquer la violence faite aux femmes
- Participer à la construction d'une société moderne, basée sur l'égalité totale entre les femmes et les hommes

Fondation Ytto

مؤسسة يطو



Pour l'hébergement et la réhabilitation des femmes victimes de violence
For the lodging and the rehabilitation of the violence women victims
لإيواء وإعادة تأهيل النساء ضحايا العنف

Chabab C1, Imm. F 26, Appt. 14, Ain Sebâa
Casablanca Maroc

Tel : +212 70719217 / +212 70303512
Ytto@lexpress.net
<http://www.ytto-fondation.freesurf.fr>

Activités

- Sensibilisation des victimes de violence et de leur entourage
- Formation professionnelle des femmes victimes de violence en vue de la participation à des activités génératrices de revenus
- Conseil et hébergement pour les femmes maltraitées
- Campagnes de sensibilisation sociale auprès des professionnels concernés par la violence à l'égard des femmes
- Lobbying
- Plaidoyer
- Organisation de :
 - Tables rondes
 - Colloques
 - Conférences et débats
 - Séminaires et rencontres
- Organisation d'ateliers de formation auprès de la jeunesse estudiantine et universitaire
- Enquêtes de terrains
- Elaboration et diffusion de rapports sur la condition féminine et en particulier sur la violence faite aux femmes

Qu'est ce que la Fondation Ytto ?

Créée le 2 mai 2004, en couronnement d'un large débat parmi un nombre d'acteurs associatifs, la **Fondation Ytto** est une ONG indépendante vis-à-vis des orientations politiques, syndicales et sectaires.

Elle est le fruit logique de l'évolution historique du mouvement d'émancipation des femmes marocaines.

Elle répond à :

- une nécessité pressente de la réalité sociale difficile vécue par les femmes marocaines et dont les principales caractéristiques sont la pauvreté, la discrimination et la violence.

- un besoin primordial et urgent en structures adéquates susceptibles d'accueillir et héberger les femmes victimes de violence et de maltraitance.

Code pénal marocain (Art. 496)

"Est puni de l'emprisonnement de deux à cinq ans et d'une amende, quiconque sciemment cache ou soustrait aux recherches une femme mariée qui se dérobe à l'autorité à laquelle elle est légalement soumise". Ceci signifie que, lorsqu'une femme mariée quitte le foyer conjugal sans le consentement de l'époux, ceux (les membres de la famille de la femme, les amis...) qui l'hébergent, sachant qu'elle a fui le domicile conjugal, tombent sous les coups de cette incrimination et risquent une peine d'emprisonnement allant jusqu'à cinq ans, ceci quel que soit le motif qui a conduit la femme à quitter le domicile conjugal.

La réalité en chiffres

- 75% des agressions sont de nature sexuelle
- 76% des agressions sexuelles touchent des fillettes de moins de 18 ans
- 68% des agressions sont de nature physiques
- 88% des femmes victimes de violence physique étaient des femmes au foyer
- 90% des victimes sont âgées de 20 à 40 ans
- moins de 2% d'agresseurs purgeant une peine après condamnation pour voies de fait contre leur épouse ou leurs filles...
- 12% des femmes agressées l'ont été par des membres de la famille autre que le conjoint.
- 60% des violentées par le mari subissent des blessures dont 20 à 25% des blessures graves (dont des brûlures)
- 75% de femmes assassinées l'ont été par leur conjoint
- Plus de 30 % des femmes abusées sexuellement ou battues le sont, au moins, une fois par semaine
- 60% d'harcelées sexuellement hors leur maison ont moins de 18 ans.
- 35% des hommes reconnaissent avoir abusé physiquement d'une femme qui leur était proche à un moment ou à un autre de leur vie.
- 40% des cas de violence conjugale ont été commis en présence des enfants.
- 12% de femmes battues sont des fonctionnaires contre 88% des femmes au foyer.

Moyens

- Centres d'hébergement pour femmes victimes de violence
- Coopération et coordination avec les centres d'écoute et avec les associations opérant auprès et dans l'intérêt des femmes
- Partenariat avec les administrations et les différents départements ministériels
- Partenariat avec les acteurs du secteur privé
- Partenariat avec les ONG tant nationales que régionales et internationales
- Centre de Ressources et de Données

Services

- Accueil d'urgence
- Ecoute et support
- Hébergement
- Assistance et accompagnement
- Suivi médical et psychologique
- Thérapie de groupe
- Suivi juridique
- Formation professionnelle
- Education civique
- Garderie pour les enfants accompagnants les victimes
- Suivi post-hébergement